RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02140
Numéro SIREN : 891 297 244
Nom ou dénomination : GRENOBLE ALPES SPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/011483

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	31/12/2021 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	85 836	3 009	82 827	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	**85 836**	**3 009**	**82 827**	
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	207 493		207 493	
Autres créances	304 066		304 066	
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	231 105		231 105	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	33 710		33 710	
TOTAL (III)	**776 374**		**776 374**	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**862 210**	**3 009**	**859 201**	

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	100 000	
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**(186 970)**	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**(86 970)**	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	5 000	
	Total des provisions	**5 000**	
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	23 165	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 151	
	Dettes fiscales et sociales	322 926	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	498 929	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**941 171**	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**859 201**	

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(186 970,07)	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	941 171	
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2021**

		France	Exportation	15 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 251 249		1 251 249	
	Montant net du chiffre d'affaires	**1 251 249**		**1 251 249**	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			61 827	
	Autres produits			4	
	Total des produits d'exploitation (1)			**1 313 080**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			662 483	
	Impôts, taxes et versements assimilés			102 283	
	Salaires et traitements			238 563	
	Charges sociales du personnel			87 643	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			3 009	
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			5 000	
	Autres charges			401 062	
	Total des charges d'exploitation (2)			**1 500 043**	
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(186 963)**	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(186 963)**	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(186 963)**	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7	
	Total des charges exceptionnelles	7	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(7)**	
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**1 313 080** **1 500 050**	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(186 970)**	

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en **euros**	01/10/2020 31/12/2021	15 mois	mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	**1 251 249**	*100,00*		**1 251 249**	
Ventes de marchandises					
- Achats de marchandises					
- Variation stocks de marchandises					
MARGE COMMERCIALE (a)					
Production vendue	1 251 249	*100,00*		1 251 249	
+ Variation production stockée					
+ Production immobilisée					
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**1 251 249**	*100,00*		**1 251 249**	
- Achats stockés approvisionnement					
- Variation des stocks et approvisionnement					
- Achats de sous-traitance directe	14 798	*1,18*		14 798	
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	**1 236 451**	*98,82*		**1 236 451**	
MARGES (Commerciale + Production)	**1 236 451**	*98,82*		**1 236 451**	
- Achats non stockés (c)	9 108	*0,73*		9 108	
- Autres charges externes (c)	638 578	*51,04*		638 578	
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	**662 483**	*52,95*		**662 483**	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	**588 766**	*47,05*		**588 766**	
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts, taxes sur rémunérations	3 511	*0,28*		3 511	
- Autres impôts et taxes	98 772	*7,89*		98 772	
- Salaires et traitements	238 563	*19,07*		238 563	
- Charges sociales	87 643	*7,00*		87 643	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**160 276**	*12,81*		**160 276**	
+ Reprises sur amortissements et provisions					
+ Autres produits d'exploitation	4			4	
+ Transfert de charges d'exploitation	61 827	*4,94*		61 827	
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	8 009	*0,64*		8 009	
- Autres charges de gestion courante	401 062	*32,05*		401 062	
RÉSULTAT EXPLOITATION	**(186 963)**	*-14,94*		**(186 963)**	
Bénéfice-perte sur opérations en commun					
+ Produits financiers					
- Charges financières					
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**(186 963)**	*-14,94*		**(186 963)**	
Produits exceptionnels					
- Charges exceptionnelles	7			7	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(7)**			**(7)**	
- Participation des salariés					
- Impôts sur les bénéfices					
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**(186 970)**	*-14,94*		**(186 970)**	

DETAIL DES COMPTES

Détail de l'Actif

Etat exprimé en **euros**	01/10/2020 31/12/2021 15 mois		mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé					
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	82 827	*9,64*		82 827	
Autres immobilisations corporelles	**82 827**	*9,64*		**82 827**	
AMENAGEMENTS DES LOCAUX	82 754	*9,63*		82 754	
MATERIEL DE BUREAU ET INFO	3 082	*0,36*		3 082	
AMORTIS. AMENAG. DES LOCAUX	(2 645)	*-0,31*		(2 645)	
AMORTIS. MATERIEL DE BUREAU &	(364)	*-0,04*		(364)	
TOTAL III - Actif Circulant NET	776 374	*90,36*		776 374	
Créances clients et comptes rattachés	**207 493**	*24,15*		**207 493**	
Collectif clients débiteurs	201 893	*23,50*		201 893	
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	5 600	*0,65*		5 600	
Autres créances	**304 066**	*35,39*		**304 066**	
Collectif fournisseurs débiteurs	6 643	*0,77*		6 643	
TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO	17 021	*1,98*		17 021	
TVA SUR FACT NON PARVENUES	992	*0,12*		992	
TVA SUR FACTURES A ETABLIR	2 880	*0,34*		2 880	
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	200 887	*23,38*		200 887	
DEBITEURS DIVERS	75 643	*8,80*		75 643	
Disponibilités	**231 105**	*26,90*		**231 105**	
BANQUE	231 105	*26,90*		231 105	
Charges constatées d'avance	**33 710**	*3,92*		**33 710**	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	33 710	*3,92*		33 710	
TOTAL DU BILAN ACTIF	**859 201**	*100,00*		**859 201**	

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**	01/10/2020 15 31/12/2021 mois		mois	Variations %
TOTAL I - Capitaux propres	**(86 970)**	*-10,12*		**(86 970)**
Capital Social ou individuel	**100 000**	*11,64*		**100 000**
CAPITAL SOCIAL	100 000	*11,64*		100 000
Résultat de l'exercice	**(186 970)**	*-21,76*		**(186 970)**
TOTAL II - Autres fonds propres				
TOTAL III - Total des Provisions	**5 000**	*0,58*		**5 000**
Provisions pour charges	**5 000**	*0,58*		**5 000**
PROV° POUR CHARGES D'ENTRETIEN	5 000	*0,58*		5 000
TOTAL IV - Total des dettes	**941 171**	*109,54*		**941 171**
Emprunts et dettes financières divers	**23 165**	*2,70*		**23 165**
DEPOT GARANTIE	23 165	*2,70*		23 165
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**96 151**	*11,19*		**96 151**
Collectif fournisseurs créditeurs	90 199	*10,50*		90 199
FRS - FACT. NON PARVENUES	5 952	*0,69*		5 952
Dettes fiscales et sociales	**322 926**	*37,58*		**322 926**
PERSONNEL - PROV. POUR C.P.	21 853	*2,54*		21 853
SECURITE SOCIALE	7 781	*0,91*		7 781
AG2R PREVOYANCE	454	*0,05*		454
AUDIENS RETRAITE	11 196	*1,30*		11 196
PARITARISME	143	*0,02*		143
CNRACL RETRAITE (CV)	2 297	*0,27*		2 297
CHARGES SOCIALES - PROV CP	8 109	*0,94*		8 109
ETAT - PAS	5 706	*0,66*		5 706
ETAT - TVA A PAYER	8 994	*1,05*		8 994
TVA DEDUCTIBLE S/ ACHATS ET F.	3 055	*0,36*		3 055
TVA COLLECTEE 20%	32 827	*3,82*		32 827
ETAT CHARGES A PAYER	217 177	*25,28*		217 177
ETAT - CHARGES A PAYER S/ SAL	3 335	*0,39*		3 335
Autres dettes	**498 929**	*58,07*		**498 929**
Collectif clients créditeurs	1 780	*0,21*		1 780
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	17 280	*2,01*		17 280
CHARGES DIVERSES A PAYER	479 869	*55,85*		479 869
TOTAL DU BILAN PASSIF	**859 201**	*100,00*		**859 201**

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/10/2020 15 31/12/2021 mois		mois	Variations %
Total des produits d'exploitation	**1 313 080**	*104,94*		**1 313 080**
Ventes de marchandises				
Production vendue Biens				
Production vendue Services + Travaux	**1 251 249**	*100,00*		**1 251 249**
Production vendue Services FRANCE	**1 251 249**	*100,00*		**1 251 249**
LOCATIONS STADE GF38 PART FIXE	437 500	*34,97*		437 500
LOCATIONS STADE GF38 PART VARIABLE	494	*0,04*		494
LOCATIONS STADE FCG PART FIXE	315 000	*25,17*		315 000
LOCATIONS STADE FCG PART VARIABLE	7 598	*0,61*		7 598
LOCATIONS SALONS CLUBS	37 069	*2,96*		37 069
LOCATIONS SALONS AUTRES	2 900	*0,23*		2 900
PARTENARIATS	350	*0,03*		350
AUTRES RECETTES	49 182	*3,93*		49 182
BAUX COMMERCIAUX	193 122	*15,43*		193 122
MOBILISATION METRO	179 406	*14,34*		179 406
GEG - PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	28 628	*2,29*		28 628
Montant net du chiffre d'affaires	**1 251 249**	*100,00*		**1 251 249**
Reprises sur provisions, transferts de charges	**61 827**	*4,94*		**61 827**
TRANSFERT DE CHARGES	61 827	*4,94*		61 827
Autres produits d'exploitation	**4**			**4**
PRODUITS DIVERS DE GESTION	4			4
Total des charges d'exploitation	**1 500 043**	*119,88*		**1 500 043**
Autres achats et charges externes	**662 483**	*52,95*		**662 483**
SOUS TRAITANCE REFACTUREE	14 798	*1,18*		14 798
EAU GAZ ELECTRICITE	1 258	*0,10*		1 258
PETIT OUTILLAGE	7 126	*0,57*		7 126
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	724	*0,06*		724
SOUS TRAITANCE GENERALE	52 643	*4,21*		52 643
NETTOYAGE ASIIS	13 797	*1,10*		13 797
SECURITE	131 453	*10,51*		131 453
LOCAT MAT OCCASIONNELLES	106	*0,01*		106
LOCAT MAT + 6 MOIS	9 431	*0,75*		9 431
ENTR ET REP GENERAL ET LOCAUX	68 972	*5,51*		68 972
ENTRETIEN PELOUSE	179 606	*14,35*		179 606
ENTR ET REPARATION DU MATERIEL	4 328	*0,35*		4 328
ENTR ET REPARATION VEHICULES	1 018	*0,08*		1 018
ASTREINTE INFORMATIQUE MATCH	20 467	*1,64*		20 467
MAINTENANCE INFORMATIQUE	31 500	*2,52*		31 500
AUTRES MAINTENANCES	648	*0,05*		648
PRIME D'ASSURANCE	55 868	*4,47*		55 868
HONORAIRES COMPTABLES	13 495	*1,08*		13 495
HONORAIRES JURIDIQUES	15 500	*1,24*		15 500
HONORAIRES INFORMATIQUES	630	*0,05*		630
"HONORAIRES ""SOCIAL"""	2 541	*0,20*		2 541
HONORAIRES DIVERS	8 240	*0,66*		8 240
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 733	*0,22*		2 733
MISSIONS RECEPTIONS	1 552	*0,12*		1 552
AFFRANCHISSEMENT	27			27
TELEPHONE	22 412	*1,79*		22 412
SERVICES BANCAIRES	1 609	*0,13*		1 609

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/10/2020 31/12/2021 — 15 mois		mois	Variations	%
Impôts, taxes et versements assimilés	**102 283**	*8,17*		**102 283**	
TAXE APPRENTISSAGE	1 450	*0,12*		1 450	
FORMATION CONTINUE	2 061	*0,16*		2 061	
CONTR FONCIERE ENTREPRISE	16 290	*1,30*		16 290	
TAXE FONCIERE	81 850	*6,54*		81 850	
TAXES DIVERSES	632	*0,05*		632	
Salaires et traitements	**238 563**	*19,07*		**238 563**	
SALAIRES BRUTS	216 465	*17,30*		216 465	
PROVISION S/ CP	21 853	*1,75*		21 853	
AVANTAGES EN NATURE	245	*0,02*		245	
Charges sociales du personnel	**87 643**	*7,00*		**87 643**	
SECURITE SOCIALE	53 505	*4,28*		53 505	
RETRAITE ARRCO	5 254	*0,42*		5 254	
RETRAITE AGIRC	8 945	*0,71*		8 945	
RETRAITE CNRACL (FONCT° PUBLIQUE)	1 741	*0,14*		1 741	
PREVOYANCE NC	1 820	*0,15*		1 820	
PREVOYANCE CADRE	1 391	*0,11*		1 391	
CHARGES SOCIALES SUR CP	8 109	*0,65*		8 109	
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	652	*0,05*		652	
CHEQUES DEJEUNER	6 194	*0,50*		6 194	
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	31			31	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	**3 009**	*0,24*		**3 009**	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 009	*0,24*		3 009	
Dotations aux prov. pour risques et charges	**5 000**	*0,40*		**5 000**	
DOT° AUX PRC D'EXPLOITAT°	5 000	*0,40*		5 000	
Autres charges de gestion courante	**401 062**	*32,05*		**401 062**	
REDEVANCES METRO	200 120	*15,99*		200 120	
REDEVANCES FLUIDES	200 747	*16,04*		200 747	
CHARGES DE GESTION COURANTE	196	*0,02*		196	
Résultat d'exploitation	**(186 963)**	***-14,94***		**(186 963)**	
Total des produits financiers					
Total des charges financières					
Résultat financier					
Résultat courant avant impôts	**(186 963)**	***-14,94***		**(186 963)**	
Total des produits exceptionnels					
Total des charges exceptionnelles	7			7	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	7			7	
AMENDES ET PENALITES NON DEDUC	3			3	
CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OPE GESTION	3			3	
Résultat exceptionnel	**(7)**			**(7)**	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/10/2020 31/12/2021 15 mois	mois	Variations %
Résultat de l'exercice	(186 970) *-14,94*		(186 970)

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en **euros**	01/10/2020 31/12/2021 — 15 mois		mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	1 251 248,67	*100,00*		1 251 248,67	
Marge commerciale					
Production vendue Services	**1 251 248,67**	*100,00*		**1 251 248,67**	
LOCATIONS STADE GF38 PART FIXE	437 500,00	*34,97*		437 500,00	
LOCATIONS STADE GF38 PART VARIABLE	494,00	*0,04*		494,00	
LOCATIONS STADE FCG PART FIXE	315 000,00	*25,17*		315 000,00	
LOCATIONS STADE FCG PART VARIABLE	7 598,00	*0,61*		7 598,00	
LOCATIONS SALONS CLUBS	37 068,62	*2,96*		37 068,62	
LOCATIONS SALONS AUTRES	2 900,00	*0,23*		2 900,00	
PARTENARIATS	350,00	*0,03*		350,00	
AUTRES RECETTES	49 181,77	*3,93*		49 181,77	
BAUX COMMERCIAUX	193 122,10	*15,43*		193 122,10	
MOBILISATION METRO	179 405,96	*14,34*		179 405,96	
GEG - PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	28 628,22	*2,29*		28 628,22	
Production de l'exercice	1 251 248,67	*100,00*		1 251 248,67	
Variation de stocks approvisionnements					
Achats de sous-traitance	**14 797,65**	*1,18*		**14 797,65**	
SOUS TRAITANCE REFACTUREE	14 797,65	*1,18*		14 797,65	
Marge brute de production	1 236 451,02	*98,82*		1 236 451,02	
Production de l'exercice + Marge commerciale	1 251 248,67	*100,00*		1 251 248,67	
Achats non stockés matières et fournitures	**9 107,54**	*0,73*		**9 107,54**	
EAU GAZ ELECTRICITE	1 258,24	*0,10*		1 258,24	
PETIT OUTILLAGE	7 125,57	*0,57*		7 125,57	
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	723,73	*0,06*		723,73	
Autres charges externes	**638 577,64**	*51,04*		**638 577,64**	
SOUS TRAITANCE GENERALE	52 643,38	*4,21*		52 643,38	
NETTOYAGE ASIIS	13 797,18	*1,10*		13 797,18	
SECURITE	131 453,41	*10,51*		131 453,41	
LOCAT MAT OCCASIONNELLES	106,00	*0,01*		106,00	
LOCAT MAT + 6 MOIS	9 430,79	*0,75*		9 430,79	
ENTR ET REP GENERAL ET LOCAUX	68 972,11	*5,51*		68 972,11	
ENTRETIEN PELOUSE	179 606,45	*14,35*		179 606,45	
ENTR ET REPARATION DU MATERIEL	4 327,59	*0,35*		4 327,59	
ENTR ET REPARATION VEHICULES	1 018,26	*0,08*		1 018,26	
ASTREINTE INFORMATIQUE MATCH	20 467,00	*1,64*		20 467,00	
MAINTENANCE INFORMATIQUE	31 500,00	*2,52*		31 500,00	
AUTRES MAINTENANCES	648,00	*0,05*		648,00	
PRIME D'ASSURANCE	55 868,36	*4,47*		55 868,36	
HONORAIRES COMPTABLES	13 495,02	*1,08*		13 495,02	
HONORAIRES JURIDIQUES	15 500,00	*1,24*		15 500,00	
HONORAIRES INFORMATIQUES	629,98	*0,05*		629,98	
"HONORAIRES ""SOCIAL"""	2 541,20	*0,20*		2 541,20	
HONORAIRES DIVERS	8 240,00	*0,66*		8 240,00	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 732,90	*0,22*		2 732,90	
MISSIONS RECEPTIONS	1 551,80	*0,12*		1 551,80	
AFFRANCHISSEMENT	27,20			27,20	
TELEPHONE	22 412,33	*1,79*		22 412,33	
SERVICES BANCAIRES	1 608,68	*0,13*		1 608,68	

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en **euros**	01/10/2020 31/12/2021 — 15 mois		mois	Variations	%
Valeur ajoutée produite	588 765,84	*47,05*		588 765,84	
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunératio	3 511,03	*0,28*		3 511,03	
TAXE APPRENTISSAGE	1 449,66	*0,12*		1 449,66	
FORMATION CONTINUE	2 061,37	*0,16*		2 061,37	
Impôts, taxes & versements assimilés autres	98 772,00	*7,89*		98 772,00	
CONTR FONCIERE ENTREPRISE	16 290,00	*1,30*		16 290,00	
TAXE FONCIERE	81 850,00	*6,54*		81 850,00	
TAXES DIVERSES	632,00	*0,05*		632,00	
Salaires et traitements	238 563,43	*19,07*		238 563,43	
SALAIRES BRUTS	216 464,78	*17,30*		216 464,78	
PROVISION S/ CP	21 853,33	*1,75*		21 853,33	
AVANTAGES EN NATURE	245,32	*0,02*		245,32	
Charges sociales	87 643,03	*7,00*		87 643,03	
SECURITE SOCIALE	53 504,65	*4,28*		53 504,65	
RETRAITE ARRCO	5 254,32	*0,42*		5 254,32	
RETRAITE AGIRC	8 944,76	*0,71*		8 944,76	
RETRAITE CNRACL (FONCT° PUBLIQUE)	1 741,20	*0,14*		1 741,20	
PREVOYANCE NC	1 820,18	*0,15*		1 820,18	
PREVOYANCE CADRE	1 391,40	*0,11*		1 391,40	
CHARGES SOCIALES SUR CP	8 109,28	*0,65*		8 109,28	
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	652,00	*0,05*		652,00	
CHEQUES DEJEUNER	6 194,04	*0,50*		6 194,04	
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	31,20			31,20	
Excédent brut d'exploitation	160 276,35	*12,81*		160 276,35	
Autres produits d'exploitation	3,80			3,80	
PRODUITS DIVERS DE GESTION	3,80			3,80	
Transfert de charges	61 827,09	*4,94*		61 827,09	
TRANSFERT DE CHARGES	61 827,09	*4,94*		61 827,09	
Dotations aux amortissements et provisions	8 008,63	*0,64*		8 008,63	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 008,63	*0,24*		3 008,63	
DOT° AUX PRC D'EXPLOITAT°	5 000,00	*0,40*		5 000,00	
Autres charges de gestion courante	401 061,94	*32,05*		401 061,94	
REDEVANCES METRO	200 119,63	*15,99*		200 119,63	
REDEVANCES FLUIDES	200 746,67	*16,04*		200 746,67	
CHARGES DE GESTION COURANTE	195,64	*0,02*		195,64	
Résultat d'exploitation	(186 963,33)	*-14,94*		(186 963,33)	
Résultat courant avant impôts	(186 963,33)	*-14,94*		(186 963,33)	
Charges exceptionnelles	6,74			6,74	
AMENDES ET PENALITES NON DEDUC	3,37			3,37	
CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OPE GESTION	3,37			3,37	
Résultat exceptionnel	(6,74)			(6,74)	
Résultat de l'exercice	(186 970,07)	*-14,94*		(186 970,07)	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **859 201** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 313 080** euros et un total **charges** de **1 500 050** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-186 970** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **31/12/2021.**
Il a une durée de **15** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers			82 754			82 754
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			3 082			3 082
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**85 836**			**85 836**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL			**85 836**			**85 836**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		2 645		2 645
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier		364		364
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**3 009**		**3 009**
	TOTAL		**3 009**		**3 009**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		5 000		5 000
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**5 000**		**5 000**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL		**5 000**		**5 000**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation		5 000		
	Dont dotations et reprises - financières				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	207 493	207 493	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 893	20 893	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	200 887	200 887	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	82 286	82 286	
	Charges constatées d'avances	33 710	33 710	
	TOTAL DES CREANCES	**545 269**	**545 269**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	23 165	23 165		
	Fournisseurs et comptes rattachés	96 151	96 151		
	Personnel et comptes rattachés	21 853	21 853		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 980	29 980		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 876	44 876		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	226 218	226 218		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	498 929	498 929		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**941 171**	**941 171**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice				
Emises pendant l'exercice		10 000,00	10,0000	100 000.00
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**10 000,00**	**10,0000**	**100 000,00**

Effectif moyen

	31/12/2021	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
Professions intermédiaires			
Employés		4	
Ouvriers			
TOTAL		5	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social				100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice				(186 970)	(186 970)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL				**(86 970)**	**(86 970)**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (86 970)

Etats financiers au 31/12/2021

ETATS FISCAUX

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2022)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102020** et clos le **31122021** — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE GRENOBLE - BELLEDONNE-VERCORS, 38 Avenue Rhin et Danube, 38047 GRENOBLE Cedex 2

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A | IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
SAS GRENOBLE ALPES SPORTS
3 Boulevard Jean Pain
STADE DES ALPES
38000 GRENOBLE

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		89129724400016

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B | ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Sport et loisirs
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C | RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
0		**186 967**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ — Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D | IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F | ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G | COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : ComptabiliteExpert

ECF ☐ — Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :
- **Professionnel de l'expertise comptable :** BARTHELEMY ET ASS AGORI — 11 RUE DE LA POSTE, 38170 SEYSSINET PARISET — 04 76 21 17 89
- **Conseil :**
- **CGA/OMGA ou viseur conventionné :**
  N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A Grenoble, le 13052022

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** **31122021**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice

SAS GRENOBLE ALPES SPORTS

31122021

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021**, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 15

Adresse de l'entreprise : 3 Boulevard Jean Pain 38000 GRENOBLE — Durée de l'exercice précédent * :

Numéro SIRET * : 8 9 1 2 9 7 2 4 4 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122021 Net 3	N-1 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	85 836	AU	3 009	82 827	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	**85 836**	BK	**3 009**	**82 827**	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	207 493	BY	207 493	
		Autres créances (3)	BZ	304 066	CA	304 066	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	231 105	CG	231 105	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	33 710	CI	33 710	
		TOTAL (III)	CJ	**776 374**	CK	**776 374**	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
		Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**862 210**	1A	**3 009**	**859 201**	

Renvois (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS GRENOBLE ALPES SPORTS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(186 970)**	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**(86 970)**	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	5 000	
	TOTAL (III)	DR	**5 000**	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	23 165	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	96 151	
	Dettes fiscales et sociales	DY	322 926	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	498 929	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**941 171**	
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**859 201**	

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	941 171	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 251 249	FH		FI	1 251 249	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**1 251 249**	FK		FL	**1 251 249**	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	61 827	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 313 080**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	662 483	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	102 283	
	Salaires et traitements *					FY	238 563	
	Charges sociales (10)					FZ	87 643	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	3 009	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	5 000	
	Autres charges (12)					GE	401 062	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**1 500 043**	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(186 963)**	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(186 963)**	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2022

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	7	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(7)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 313 080**	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**1 500 050**	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(186 970)**	

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	61 827	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	400 866	
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N – Charges exceptionnelles	Exercice N – Produits exceptionnels
AMENDES ET PENALITES	7	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N – Charges antérieures	Exercice N – Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2022

Désignation de l'entreprise **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	82 754
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	3 082
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES			TOTAL III	LN		LO		LP	**85 836**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations			8U		8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
FINANCIERES			TOTAL IV	LQ		LR		LS	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG		ØH		ØJ	**85 836**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	82 754	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	3 082	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES			TOTAL III	IY		NG		NH	**85 836**	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G	
FINANCIERES			TOTAL IV	I3		NJ		NK		2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	**85 836**	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	2 645	QF		QG	2 645
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	364	QN		QO	364
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	**3 009**	QW		QX	**3 009**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP	**3 009**	ØQ		ØR	**3 009**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immob. corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immob. corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immob. corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	5 000	EQ		ER	5 000	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV	**5 000**	TW		TX	**5 000**	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB	**5 000**	UC		UD	**5 000**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	5 000	UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	207 493		207 493		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 893		20 893		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	200 887		200 887		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	82 286		82 286		
	Charges constatées d'avance	VS	33 710		33 710		
	TOTAUX	VT	**545 269**	VU	**545 269**	VV	

RENVOIS				
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	

CADRE B — ETAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	23 165	23 165		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	96 151	96 151		
Personnel et comptes rattachés		8C	21 853	21 853		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29 980	29 980		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	44 876	44 876		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	226 218	226 218		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	498 929	498 929		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**941 171**	VZ **941 171**		

RENVOIS				
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31122021**

I. RÉINTEGRATIONS

							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	3
	Amendes et pénalités	WJ	3	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	**3**

II. DÉDUCTIONS

							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	**186 970**
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %							WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A						XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D) YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	**186 970**

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ	**186 967**
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	**0**	XO	**186 967**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise SAS GRENOBLE ALPES SPORTS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	186 967
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	186 967

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	29 963

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes	ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZG / ZH	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	212 692	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	9 431	XQ	9 537	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	40 406	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	399 848	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	**662 483**	
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	16 290	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z	85 993	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	**102 283**	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	139 393	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	63 260	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *			ØB	37 466	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%

- Numéro de centre de gestion agréé * XP
- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 — ZR
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice — RG
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI — RH

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH

N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Néant ☒ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19%	15% ou 12,80%	0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9) CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10) CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** Néant [X] *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.⑥ = ②+③-④-⑤
		A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS GRENOBLE ALPES SPORTS** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01102020** et clos le : **31122021** Durée en nombre de mois **15**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	5
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 251 249
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	**1 251 249**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**4**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	23 905
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	629 041
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	106
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	632
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	401 062
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**1 054 746**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**196 506**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	196 506

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX		1 000 999
Effectifs au sens de la CVAE			EY		5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY	01/10/2020	GZ	31/12/2021	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR		

DGFiP N° 2059-F 2022

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 891297244000016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GRENOBLE ALPES SPORTS

ADRESSE (voie) 3 Boulevard Jean Pain

CODE POSTAL 38000 VILLE GRENOBLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	10 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SAS FC GRENOBLE RUGBY
N° SIREN (si société établie en France) 491655718 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5 000
Adresse : N° Voie AVENUE ALBERT REYNIER STADE LES DIGUIERES
Code postal 38100 Commune GRENOBLE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SASP GRENOBLE FOOT 38
N° SIREN (si société établie en France) 804054021 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5 000
Adresse : N° 3 Voie BOULEVARD JEAN PAIN
Code postal 38000 Commune GRENOBLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2022

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 89129724400016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GRENOBLE ALPES SPORTS

ADRESSE (voie) 3 Boulevard Jean Pain

CODE POSTAL 38000 VILLE GRENOBLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	9						9					
Montant total des factures TTC concernés	14 400 €	14 400 €					71 942 €	14 878 €	2 289 €	0 €	54 775 €	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		1.58 %										
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							4.78 %	0.99 %	0.15 %	0 %	3.64 %	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : paiements à vue ou 30 jours, selon partenaires ☐ Délais légaux :						☒ Délais contractuels : selon bons de commandes des clients ☐ Délais légaux :					

	Article D.441 l.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 l.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	9						9					
Montant total des factures TTC concernés	14 400 €	14 400 €					71 942 €	14 878 €	2 289 €	0 €	54 775 €	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		1.58 %										
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							4.78 %	0.99 %	0.15 %	0 %	3.64 %	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : paiements à vue ou 30 jours, selon partenaires ☐ Délais légaux :						☒ Délais contractuels : selon bons de commandes des clients ☐ Délais légaux :					

Barthélemy & Associés

SAS GRENOBLE ALPES SPORTS

3 Boulevard Jean Pain

38000 GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du : 01/10/2020 au 31/12/2021

SIRET : 89129724400016

Barthélemy & Associés

SAS GRENOBLE ALPES SPORTS
3 Boulevard Jean Pain

38000 GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2020 au 31/12/2021

ATTESTATION	*1*
——— *COMPTES ANNUELS* ———	*2*
Bilan Actif	*3*
Bilan Passif	*4*
Compte de Résultat 1/2	*5*
Compte de Résultat 2/2	*6*
Soldes Intermédiaires de Gestion	*7*
DETAIL COMPTES	*8*
Détail de l'Actif	*9*
Détail du Passif	*10*
Détail du Compte de Résultat	*11*
Détail des Soldes Intermédiaires	*14*
Règles et méthodes comptables 2	*16*
Immobilisations	*17*
Amortissements	*18*
Provisions au bilan	*19*
Créances et dettes	*20*
Capital Social et Effectifs	*21*
Variations des capitaux propres	*22*
——— *ETATS FISCAUX* ———	*23*
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	*24*
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	*25*
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	*26*
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	*27*
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	*28*
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	*29*
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	*30*
BIC-RN 2054 - Immobilisations	*31*
BIC-RN 2055 - Amortissements	*32*
BIC-RN 2056 - Provisions	*33*
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	*34*
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	*35*
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	*36*
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	*37*
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	*38*
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	*39*
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	*40*

Barthélemy & Associés

SAS GRENOBLE ALPES SPORTS
3 Boulevard Jean Pain

38000 GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/10/2020** au **31/12/2021**

BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	*41*
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	*42*
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1	*43*
BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1	*44*

Attestation

Etat exprimé en **euros**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de notre client :

SAS GRENOBLE ALPES SPORTS

pour l'exercice du **01/10/2020** au **31/12/2021**, et conformément à notre convention de collaboration, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**859 201**	euros
Chiffre d'affaires :	**1 251 249**	euros
Résultat net comptable :	**-186 970**	euros

Fait à SEYSSINET PARISET
Le 16/05/2022

Expert comptable :
SEON Dominique

COMPTES ANNUELS

AACE
ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES

GRENOBLE ALPES SPORTS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

GRENOBLE ALPES SPORTS

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

Siège social : 3 Boulevard Jean Pain, 38000 GRENOBLE

897 297 244 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société GRENOBLE ALPES SPORTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GRENOBLE ALPES SPORTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 23 Novembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe des comptes annuels (partie « Continuité d'exploitation ») mentionnant le principe de continuité d'exploitation et le soutien des actionnaires.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des charges à payer et des produits à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés de la SAS GRENOBLE ALPES SPORTS.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Seyssinet-Pariset, le 18 mai 2022

Le commissaire aux comptes

SAS ALPES AUDIT CONSEILS
EXPERTISES

Cyril BARBAGALLO

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	85 836	3 009	82 827	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**85 836**	**3 009**	**82 827**	
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	207 493		207 493	
	Autres créances	304 066		304 066	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	231 105		231 105	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	33 710		33 710	
	TOTAL (III)	**776 374**		**776 374**	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**862 210**	**3 009**	**859 201**	

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	100 000	
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**(186 970)**	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**(86 970)**	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	5 000	
	Total des provisions	**5 000**	
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	23 165	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 151	
	Dettes fiscales et sociales	322 926	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	498 929	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**941 171**	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**859 201**	

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(186 970,07)	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	941 171	
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2021**

		France	Exportation	15 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 251 249		1 251 249	
	Montant net du chiffre d'affaires	**1 251 249**		**1 251 249**	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			61 827	
	Autres produits			4	
	Total des produits d'exploitation (1)			**1 313 080**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			662 483	
	Impôts, taxes et versements assimilés			102 283	
	Salaires et traitements			238 563	
	Charges sociales du personnel			87 643	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			3 009	
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			5 000	
	Autres charges			401 062	
	Total des charges d'exploitation (2)			**1 500 043**	
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(186 963)**	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(186 963)**	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(186 963)**	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7	
	Total des charges exceptionnelles	**7**	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(7)**	
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**1 313 080** **1 500 050**	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(186 970)**	

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Faits caractéristiques :

Le 1er exercice comptable est d'une durée exceptionnelle de 15 mois.

Les actionnaires de la société sont :
- SASP FC Grenoble Rugny, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 2 077 623.38 €, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 491 655 718, dont le siège social est sis Avenue Albert Reynier Stade Lesdiguières, 38 100 - Grenoble ;
- SASP Grenoble Foot 38, société anonyme sportive professionnelle, au capital social de 2 223 780.00 €, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 804 054 021, dont le siège social est sis 03, Boulevard Jean Pain 38 000 - Grenoble.

Ils détiennent à part égale la moitié du capital social.

L'objet social de la société est :
- L'exploitation, la gestion et l'utilisation de manière permanente de l'ensemble immobilier (parking et stade) défini sous la dénomination « Stade des Alpes » dans le cadre d'une délégation de service public à intervenir octroyée par la communauté d'agglomération GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE ;
- La gestion et l'animation d'activités sportives donnant notamment lieu à l'organisation de manifestations ;
- La pratique du football professionnel et du rugby professionnel ;
- La réalisation des projets en communs des actionnaires de la présente Société ;
- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors
que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;

COVID - 19 :

Impact du covid-19 dans les comptes clos au **31/12/2021.**

La crise sanitaire associée à la pandémie de Covid-19 en France depuis mars 2020 a eu des conséquence sur l'activité de la SAS Grenoble Alpes Sports.

Cela a impacté l'activité de Grenoble Alpes Sports notamment du fait des jauges de spectateurs à respecter.

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Continuité d'exploitation :

Les actionnaires soutiennent Grenoble Alpes Sports. Une lettre de soutien a été transmise.
Cela nous permet de retenir le principe de continuité d'exploitation malgré les capitaux propres négatifs.

Evènements significatifs postérieurs à la cloture :

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **859 201** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 313 080** euros et un total **charges** de **1 500 050** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-186 970** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **31/12/2021.**
Il a une durée de **15** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07, du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou
de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les
valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Installations générales, agencements, aménagements divers : 10 ans
Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : 3 ans

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites,
résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à
la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après
consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie
de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Au 31/12/2021 la provision de 5 000 € concerne des charges à venir de Grenoble Alpes Métropole.

Engagements hors bilan :

La provision pour départ à la retraite n'est pas significative étant donné le nombre de salariés et l'ancienneté.

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers			82 754			82 754
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			3 082			3 082
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**85 836**			**85 836**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL			**85 836**			**85 836**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		2 645		2 645
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier		364		364
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**3 009**		**3 009**
	TOTAL		**3 009**		**3 009**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		5 000		5 000
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**5 000**		**5 000**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL		**5 000**		**5 000**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		5 000		
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	207 493	207 493	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 893	20 893	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	200 887	200 887	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	82 286	82 286	
	Charges constatées d'avances	33 710	33 710	
	TOTAL DES CREANCES	**545 269**	**545 269**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	23 165	23 165		
	Fournisseurs et comptes rattachés	96 151	96 151		
	Personnel et comptes rattachés	21 853	21 853		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 980	29 980		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 876	44 876		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	226 218	226 218		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	498 929	498 929		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**941 171**	**941 171**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		**1 251 249**
Production vendue Services		**1 251 249**
LOCATIONS STADE GF38 PART FIXE	*437 500*	
LOCATIONS STADE GF38 PART VARIABLE	*494*	
LOCATIONS STADE FCG PART FIXE	*315 000*	
LOCATIONS STADE FCG PART VARIABLE	*7 598*	
LOCATIONS SALONS CLUBS	*37 069*	
LOCATIONS SALONS AUTRES	*2 900*	
PARTENARIATS	*350*	
AUTRES RECETTES	*49 182*	
BAUX COMMERCIAUX	*193 122*	
MOBILISATION METRO	*179 406*	
GEG - PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	*28 628*	
Chiffre d'affaires par marché géographique		**1 251 249**
Chiffre d'affaires FRANCE		**1 251 249**
LOCATIONS STADE GF38 PART FIXE	*437 500*	
LOCATIONS STADE GF38 PART VARIABLE	*494*	
LOCATIONS STADE FCG PART FIXE	*315 000*	
LOCATIONS STADE FCG PART VARIABLE	*7 598*	
LOCATIONS SALONS CLUBS	*37 069*	
LOCATIONS SALONS AUTRES	*2 900*	
PARTENARIATS	*350*	
AUTRES RECETTES	*49 182*	
BAUX COMMERCIAUX	*193 122*	
MOBILISATION METRO	*179 406*	
GEG - PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	*28 628*	

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice				
Emises pendant l'exercice		10 000,00	10,0000	100 000,00
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**10 000,00**	**10,0000**	**100 000,00**

Effectif moyen

	31/12/2021	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
Professions intermédiaires			
Employés		4	
Ouvriers			
TOTAL		5	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**	Capitaux propres clôture	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2021
Capital social				100 000	100 000
Primes d'émission. de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice				(186 970)	(186 970)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL				**(86 970)**	**(86 970)**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (86 970)

La société GRENOBLE ALPES SPORTS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Au capital social de 100.000,00 EUROS

Ayant son siège social sis au 3 Boulevard Jean Pain, 38 000 - GRENOBLE

Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 897 297 244

DEUXIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter en totalité au compte « report à nouveau » le résultat de l'exercice considéré qui fait apparaître une perte s'élevant à 186.970,00 EUROS.

À l'issue de la présente affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront donc comme suit :

Capital social	100.000,00 €
Réserve légale	0 €
Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
Réserve réglementée	0 €
Réserve facultative	0 €
Report à nouveau	- 186.970,00 €

Fait à GRENOBLE

Le 3 Juin 2022

La société **SASP FC GRENOBLE RUGBY**	La société **S.A.S.P. GRENOBLE FOOT 38**
Représentée par **Monsieur Nicolas CUYNAT**	Représentée par **Monsieur Stéphane ROSNOBLET**
SIGNATURE	**SIGNATURE**
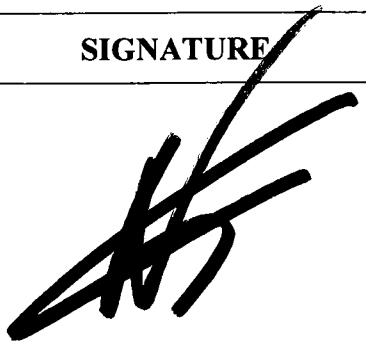	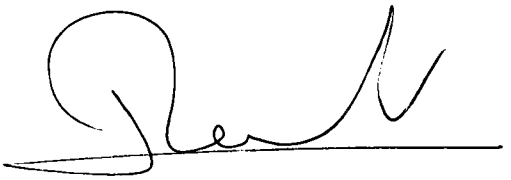
Monsieur Laurent PELISSIER Ès-qualité de Vice-Président de la Société	**Monsieur Stéphane ROSNOBLET** Ès-qualité de Président de la Société
SIGNATURE	**SIGNATURE**
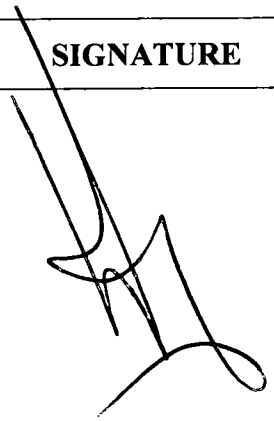	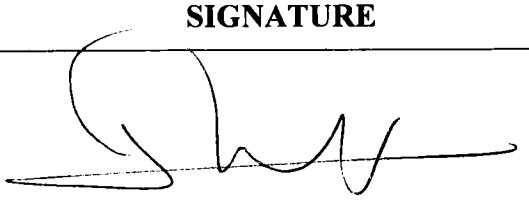

La société GRENOBLE ALPES SPORTS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Au capital social de 100.000,00 EUROS

Ayant son siège social sis au 3 Boulevard Jean Pain, 38 000 - GRENOBLE

Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 897 297 244

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 JUIN 2022

Le 3 juin 2022 à 10 heures, les associés de la Société sous références et le Commissaire aux comptes se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social sis au 3 Boulevard Jean Pain, 38 000 - GRENOBLE, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Stéphane ROSNOBLET préside la séance en qualité de Président de la Société.

Conformément à l'article 27, 2. des statuts, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable permet de constater que les associés présents possèdent 10.000 actions soit la totalité.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;
- Le rapport du Président et du Commissaire aux comptes pour l'approbation des comptes sociaux annuels ;
- Le rapport du Président sur la modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Le texte des projets de résolutions présentés par les associés ;
- Les comptes sociaux annuels.

Ainsi que tous les autres documents ou renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressés.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation des comptes ;
- L'affectation du résultat ;
- L'approbation de l'absence de dissolution anticipée de la société ;
- L'absence de conventions réglementées ;
- La modification exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice social ;
- La modification définitive de la date de clôture de l'exercice social ;
- La modification de l'article 29 des Statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux vois les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Paraphes

PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président et Vice-Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter en totalité au compte « report à nouveau » le résultat de l'exercice considéré qui fait apparaître une perte s'élevant à 186.970,00 EUROS.

À l'issue de la présente affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront donc comme suit :

Capital social	100.000,00 €
Réserve légale	0 €
Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
Réserve réglementée	0 €
Réserve facultative	0 €
Report à nouveau	- 186.970,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DE L'ABSENCE DE DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ

L'assemblée générale, délibérant par application des dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuvés par la présente assemblée générale et desquels il résulte que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social, décide, sur proposition du Président, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le maintien de l'activité sociale est donc décidé.

Paraphes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale constate l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 et suivants du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - MODIFICATION EXCEPTIONNELLE DE DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Sur le rapport du Président, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer au 30 Juin 2022 la date de clôture de l'exercice social en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION – MODIFICATION DÉFINITIVE DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'actuel article 29 des statuts dénommé Exercice social stipule que :

« *L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.*

Par exception, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et se terminera sera le 31 décembre 2021. »

L'assemblée générale extraordinaire des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président décide de modifier définitivement la date de clôture de l'exercice social qui sera fixée à la date du 30 Juin à compter de l'exercice en cours.

L'exercice social commence le 1er Juillet et se termine le 30 Juin de chaque année.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 29 DES STATUTS

En conséquence, l'article 29 – Exercice social des Statuts est modifié comme suit :

« *L'exercice social commence le 1er Juillet et se termine le 30 Juin de l'année suivante.*

Par exception, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et se terminera sera le 31 décembre 2021.

Paraphes

Par assemblée générale extraordinaire en date du 3 Juin 2022, les associées ont décidé de modifier exceptionnellement l'exercice social commençant le 1er Janvier 2022 pour se finir au 30 Juin 2022. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉSOLUTION - POUVOIR EN VUE DES FORMALITÉS

L'assemblée générale extraordinaire des associés confère tous pouvoirs au porteur, soit d'un exemplaire original, soit d'un extrait ou d'une copie certifiée conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphes

Fait à GRENOBLE, le 03 Juin 2022

La société **SASP FC GRENOBLE RUGBY**	La société **S.A.S.P. GRENOBLE FOOT 38**
Représentée par **Monsieur Nicolas CUYNAT**	Représentée par **Monsieur Stéphane ROSNOBLET**
SIGNATURE	**SIGNATURE**
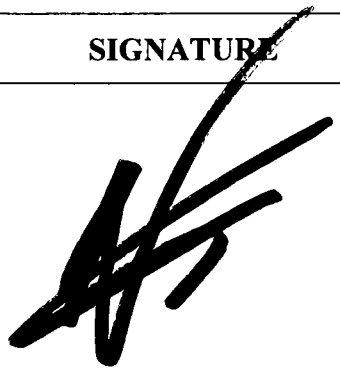	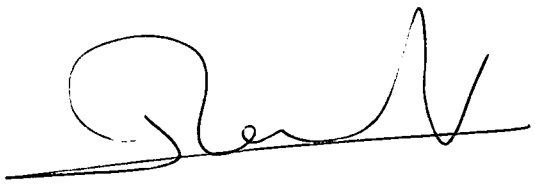
Monsieur Laurent PELISSIER Ès-qualité de Vice-Président de la Société	**Monsieur Stéphane ROSNOBLET** Ès-qualité de Président de la Société
SIGNATURE	**SIGNATURE**
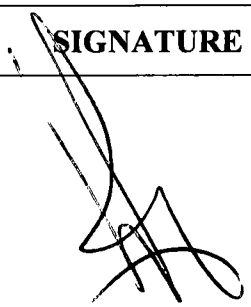	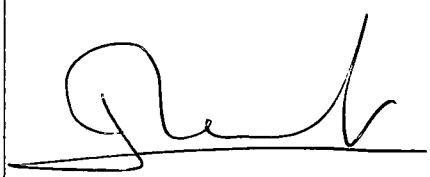

Paraphes

La société GRENOBLE ALPES SPORTS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Au capital social de 100.000,00 EUROS

Ayant son siège social sis au 03, Boulevard Jean Pain, 38 000 – GRENOBLE

Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 891 297 244

Feuille de présence à l'assemblée générale mixte du 3 Juin 2022

Associé	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signature
SASP FC GRENOBLE RUGBY	5.000	5.000	
SASP GRENOBLE FOOT 38	5.000	5.000	

Chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Monsieur Stéphane ROSNOBLET
Ès-qualité de Président de la Société

La société GRENOBLE ALPES SPORTS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Au capital social de 100.000,00 EUROS

Ayant son siège social sis au 3 Boulevard Jean Pain, 38 000 - GRENOBLE

Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 897 297 244

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Chères Associées,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 27 des statuts.

ARTICLE 1 - SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

À ce titre, il est rappelé conformément à l'article 2 des statuts, que la Société a pour objet social :

- L'exploitation, la gestion et l'utilisation de manière permanente de l'ensemble immobilier (parking et stade) défini sous la dénomination « Stade des Alpes » dans le cadre d'une délégation de service public à intervenir octroyée par la communauté d'agglomération GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE ;

- La gestion et l'animation d'activités sportives donnant notamment lieu à l'organisation de manifestations ;

- La pratique du football professionnel et du rugby professionnel ;

- La réalisation des projets en communs des actionnaires de la présente Société ;

- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent

se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;

- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

L'évolution de l'activité de la Société au cours de ce premier exercice social peut être résumée à travers les chiffres suivants :

Produits d'exploitation	1.313.080,00 EUROS
Charges d'exploitation	1.500.043,00 EUROS
Résultat d'exploitation	-186.963,00 EUROS
Résultat financier	/
Résultat courant avant impôts	-186.963,00 EUROS
Résultat net comptable	**-186.970,00 EUROS**

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1.500.043,00 EUROS et correspondent aux :

- Autres achats et charges externes ;
- Impôts, taxes et versements assimilés ;
- Salaires et traitements ;
- Charges sociales du personnel ;
- Dotations aux amortissements sur immobilisations ;
- Dotations aux provisions ;
- Autres charges.

Dès lors, le résultat d'exploitation ressort négatif à hauteur de - 186.963,00 EUROS.

En l'absence de résultat exceptionnel et d'impôts sur les bénéfices, l'exercice clos le 31 Décembre 2021 se solde par un résultat net comptable déficitaire de - 186.970,00 EUROS.

Paraphes

ARTICLE 2 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable déficitaire de l'exercice, s'élevant à - 186.970,00 EUROS, intégralement au compte « Report à nouveau ».

Aussi, aucun dividende n'est à répartir au titre de l'exercice clos.

Aussi, l'affectation de ce résultat négatif au compte report à nouveau fait apparaître que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social.

Dès lors, le Président propose à ce que l'assemblée générale extraordinaire délibère conformément à l'article L. 225-248 du code de commerce afin de décider qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

ARTICLE 3 - ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ARTICLE 4 - ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L. 232-1 du code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

ARTICLE 5 - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la Société sont les suivantes :

Il va être procéder à la réalisation d'une AGE afin d'acter les points suivants :

- La fixation d'un exercice social exceptionnel de six mois du 1er Janvier 2022 au 30 Juin 2022 ;
- La fixation définitive de l'exercice social du 1er Juillet au 30 Juin de chaque année.

S'agissant de la hausse du coût des matières premières, il est prévisible que celle-ci ait un impact financier à la hausse sur certains postes du PPI

Paraphes

ARTICLE 6 – DIVIDENDES DISTRIBUÉS ANTÉRIEUREMENT

Néant.

ARTICLE 7 – DÉPENSES SOMPTUAIRES

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39, 4° du code général des impôts.

Il sera donc proposé aux associés, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39, 4° dudit code.

ARTICLE 8 – INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ

Une information sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients est requise par les dispositions du code de commerce. Nous vous présentons en annexe les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2021 dont le terme est échu, dans les tableaux ci-après, qui ont été établis conformément à l'article D. 441-4, I du code de commerce.

ARTICLE 9 – RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Vous allez prendre connaissance du rapport général du commissaire aux comptes.

ANNEXE 1 : INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ

Fait à GRENOBLE

Le 20 Mai 2022

Monsieur Stéphane ROSNOBLET

Ès-qualité de Président de la Société

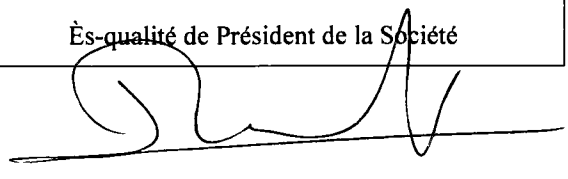

Paraphes

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	9						9					
Montant total des factures TTC concernés	14 400 €	14 400 €					71 942 €	14 878 €	2 289 €	0 €	54 775 €	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		1.58 %										
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							4.78 %	0.99 %	0.15 %	0 %	3.64 %	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : paiements à vue ou 30 jours, selon partenaires ☐ Délais légaux :						☒ Délais contractuels : selon bons de commandes des clients ☐ Délais légaux :					